



Signification d un jugement

Par **zogagabu**, le **06/05/2014 à 16:13**

Bonjour,
J'ai reçu ma signification de jugement et je ne comprend pas ce que veut dire :
- je suis condamné à payer la somme de 1.800 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile
- je suis condamné aux entiers dépens dont distraction au profit de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats... par application des dispositions de l'article 699 du code de procédure civile.
La 1ère partie je l'ai bien comprise mais que veut dire aux entiers dépens et qu'elle somme faut-il que je paye ?
Est-ce que les 1.800 € à payer est "tout compris" ou est-ce que je dois payer autre chose et si oui, combien cela va me coûter ?
Merci beaucoup de votre aide.

Par **coco25**, le **06/05/2014 à 18:15**

Bonjour,
les dépens sont les frais qui ont été nécessaires pour le rendu de la décision du juge (acte d'assignation, la signification du jugement ...). Tout cela engendre un coût. Le coût de l'acte est indiqué sur chaque signification d'huissier. L'avocat adverse étant chargé de recouvrer le montant, vous pouvez lui poser la question.
Cordialement.

Par **zogagabu**, le **08/05/2014 à 13:07**

ok merci donc ce n'est pas les frais d'honoraires de leur avocat qu'il faut que je prévois de payer en plus des 1800 euros. Ce sont juste les frais de jugement j'espère que ce n'est pas trop cher. Cela peut s'élever à combien à peu près que j'ai une idée ; encore merci de m'avoir répondu. Bonne journée.